Les 20 bougies des SPIP...
mais le SPIP du Loiret est à bout de souffle !!!

Aujourd'hui, l'heure n'est pas à la fête au SPIP du Loiret ! Bien au contraire, les signaux d'alerte relevés par la CGT SPIP Centre Val de Loire se confirment : *arrêts de travail, stress, anxiété, usure professionnelle.*

Nous dénonçons depuis plusieurs mois déjà la situation RH du SPIP 45. Par un tract du 15/05/2019 nous alertions déjà sur la souffrance des personnels, tous corps confondus ; une surcharge de travail toujours croissante engendre un épuisement professionnel certain, alors même que le SPIP connaît une carence en personnels. Nous exigions déjà le renfort immédiat de 4 CPIP, le recrutement de 2 ASS et la pérennisation des agents contractuels en poste.

A Orléans, alors que l'équipe du Milieu Fermé compte à présent 10,8 CPIP *ETP et 1,8 PA*, c'est désormais l'équipe Milieu Ouvert qui se trouve sinistrée après avoir largement été mis à contribution pour le soutien du milieu fermé durant plusieurs mois (permanence arrivants, prise en charge du QSL par le MO). A ce jour, le Milieu ouvert dont l'effectif théorique est de 13 agents, compte 8,1 ETP *CPIP et 3.9 ETP PA, du fait des arrêts de travail ou congés maternité et longue maladie;*

Quant à l'antenne de Montargis, il n'y a plus que 5 agents CPIP, soit 4.8 ETP (un Congé Longue Maladie est en cours depuis plus d'un an, et un départ à la retraite survenu), et 0,8 ETP pour les PA.

Ce **système de vases communicants, par lequel la seule atténuation de la souffrance des personnels** s'est trouvée que dans la solidarité des équipes, conduit à un jeu de boomerang : où lorsqu'une unité semble sortir la tête de l'eau, c'est l'autre qui voit s'éloigner la ligne de flottaison.

Le gâteau est étouffant : **des permanences de services « fourre-tout » où aucune priorisation n'est donnée** ; 150 mesures et plus par CPIP pour un ETP (130-135 pour un 80%) ; la multiplication des tâches conduit les CPIP à exercer des missions de secrétariat ; une carence en personnel y compris au niveau direction, conduit également à l'annulation régulière des réunions de services, seul temps d'échange permettant aux équipes de faire remonter leurs difficultés.

Le cadeau est empoisonné : le déploiement des RPO comme solution miracle à tous les problèmes évoqués, et comme seule réponse !

Justement, rappelons la REP 29 mentionnée dans le RPO 1: *« Les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leur mission. Le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider et assister efficacement les auteurs d'infraction, de manière humaine […] Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires. »*

Aujourd'hui, du souffle, les personnels du SPIP du Loiret n'en ont plus, pas même pour souffler les 20 bougies qui commémorent la création des SPIP.

Puisque le seul dialogue possible consiste à cocher des cases, initions-nous à cette pratique :

☒ surcharge des tâches professionnelles ; ☒ stress ; ☒ perte ou absence du sens du travail

☒ usure professionnelle ; ☒ arrêts maladie. Score : **Le compte est bon pour les Risques Psychosociaux !!!**

La gestion de flux n'est en aucun cas une finalité, mais peut par contre, en certaines circonstances, s'apparenter à de la violence institutionnelle !!!

Les agents du SPIP du Loiret réunis en HMI ont donc décidé, que tant qu'il n'y aura pas une conséquente arrivée de nouveaux personnels, de tenir les modalités d'action suivantes :

- Boycott de l'évaluation et de toute utilisation de grille RPO (site expérimental)
- Rapports succincts pour les fins de mesures où il y a une demande de clôture en raison du respect des obligations particulières et arrêt des fiches diagnostics (MO Antenne Orléans).
- Arrêt des actions collectives en cours et de tout développement à venir d'actions collectives
- Remise à plat des charges de travail PA (741-1, convocation LSC) /CPIP (SL- POP) MO et MF de l'antenne d'Orléans
- Fin de toute tâche de travail qu'il n'incombe pas à un CPIP ou un PA d'effectuer (ex : entretiens des voitures)
- Préconisation de réduction des plages téléphoniques ou d'accueil (CPOS et MO Orléans).

Orléans, le 04/10/19

CGT-SPIP – Centre Val de Loire